

Instructions de placement pour les cotisations futures

Écrire lisiblement, en caractères d'imprimerie, dans les cases réservées à cette fin.

Vous pouvez également transmettre vos instructions de virement en ligne, à l'adresse www.manuvie.ca/PRO, ou en appelant au Service à la clientèle, au 1 888 388-3288.

Ce formulaire est également accessible sur le site Web www.manuvie.ca/PRO

Vos	renseignements	personnel	ς
V U 3	renseidheinend	Dei 30ililei.	3

Promoteur du régime (l'employeur)				Numéro du contrat collectif		
Numéro de participant	Numéro de client	Numéro de client			Numéro de référence À l'usage de la Financière Manuvie seulement	
Nom de famille			Prénom			
Adresse postale (numéro, rue e	et appartement)					
Ville	Province	Pays	Code	postal	Téléphone*	Poste*
Courriel*						
* 61						

* Champs optionnels

Les instructions ci-contre ne s'appliqueront qu'aux cotisations futures.

Les pourcentages doivent être exprimés en nombres entiers; le minimum étant de 5 % par fonds.

Si vous ne remplissez pas la section ci-contre, ou si les cotisations ne totalisent pas 100 %, les cotisations seront affectées au fonds par défaut du régime.

Si votre régime offre RevenuPlus Collectif, veuillez noter que cette option est conçue pour vous fournir un revenu de retraite garanti. Avant d'opter pour RevenuPlus Collectif, passez en revue le 'Guide Simple et précis' pour plus de renseignements.

Instructions de placement pour les cotisations futures

Entrez le code et le nom des fonds ainsi que le pourcentage que vous souhaitez affecter à chacun des fonds pour vos cotisations futures. Le nom et le code des fonds figurent sur le site Web www.manuvie.ca/PRO et au Rapport sur les placements collectifs.

Code du fonds	Nom du fonds	%
	La somme des pourcentages doit donner 100 %.	100 %

Il est entendu que le rendement des placements dans les fonds liés aux valeurs du marché n'est pas garanti.

Signature

La Financière Manuvie se réserve le droit de retourner les formulaires sur lesquels figurent des renseignements incomplets ou inexacts. Si une erreur s'est produite dans le traitement de votre demande, vous devez en informer la Financière Manuvie dans les trente jours suivant la réception de l'avis.

Si j'ai sélectionné RevenuPlus Collectif, je reconnais que j'ai lu et compris le guide Simple et précis. En signant ci-dessous, j'accepte les conditions générales et les frais applicables à l'option RevenuPlus Collectif.

Votre signature	Date (jj/mmm/aaaa)
Signature de l'administrateur du régime (s'il y a lieu)	Date (jj/mmm/aaaa)

Directives d'envoi

Faites parvenir votre formulaire dûment rempli et signé à l'une des adresses ci-dessous.

Si vous habitez à l'extérieur du Québec : Financière Manuvie

SRC, Service à la clientèle P.O. Box 396 Waterloo (Ontario) N2J 4A9 Si vous habitez au Québec : Financière Manuvie Solutions Retraite collectives 2000, rue Mansfield, bureau 1410 Montréal (Québec) H3A 3A2